



## COMMUNE D'ANNIVIERS

### Mise à l'enquête publique

### Aire de stationnement pour voitures – La Pra à St-Luc

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR), la commune d'Anniviers soumet à l'enquête publique, pendant 30 jours, **le projet de construction d'une aire de stationnement pour voiture au lieu-dit La Pra à St-Luc**. Le projet comprend l'aménagement d'un terreplein revêtu en contre-bas de la route cantonale, pour voitures de tourisme.

Le dossier peut être consulté, durant 30 jours dès la présente publication, auprès de l'Administration communale d'Anniviers, bureau technique, route des Sampelêts 6 à Vissoie, pendant les heures d'ouverture officielle du bureau communal.

Les oppositions ou observations éventuelles à l'encontre du projet d'aire de stationnement pour voitures, doivent être adressées par écrit, par pli recommandé, à l'Administration communale d'Anniviers, dans un délai de 30 jours à dater de la présente publication.

Anniviers, le 25 décembre 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE